



-50%

dans la limite du plafond annuel

ST PETERSBOURG

AVEC BENETT / VACANCES TRANSAT

du 15 au 18 avril 2010
du 06 au 09 mai 2010
du 13 au 16 mai 2010

4 jours - 3 nuits

Vol régulier

Hôtel 3***

Pension Complète



ADULTE : 835 €

*Enfant de 2 à -12 ans : 696 €

*Enfant -2 ans : 70 €

Base 40 pers. minimum

*1 enfant maxi dans la chambre des parents

Week-end déconseillé
aux enfants de moins de 6 ans

Saint-Petersbourg a été pensée et créée pour briller, éblouir. Surnommée « Piter » par ses habitants, la ville de Pierre le Grand voit se succéder les palais monumentaux, les canaux romantiques, les hôtels particuliers ravissants, les façades pastel soutenues par les gigantesques atlantes et coriathides... Vous aimerez cette escapade qui vous laisse l'entière liberté de découvrir en toute simplicité la capitale impériale de la Grande Russie.

HOTEL DOSTOEVSKY

Situé au coeur de St-Petersbourg l'hôtel Dostoevsky est entouré d'anciennes maisons et de bâtiments de style moderne dont la combinaison donne du charme à la ville.

JOUR 1

Rendez vous à l'aéroport de Paris Roissy, enregistrement et embarquement pour St Petersburg sur la compagnie Air France. Accueil et transfert à votre hôtel. Installation, dîner et nuit à l'hôtel.

JOUR 2

Petit-déjeuner. Tour de ville panoramique de Saint-Petersbourg : la Perspective Nevsky, le Palais d'Hiver, les bords et les canaux de la Neva, l'Amirauté, le couvent Smolny, la place des Décembristes, les Colonnes Rostrales sur l'île Vassilievsky, la Cathédrale Saint Isaak ... Saint-Petersbourg se révèle au fil de ses ruelles charmeuses. Sur l'île Zayachiy, visite de la Forteresse Pierre et Paul, berceau de la ville dont les hautes murailles abritent les tombeaux des tsars de la Grande Russie.

Déjeuner, puis visite de l'Ermitage sur la Place du Palais, l'un des plus beaux et riches musées du monde avec près de soixante mille œuvres des maîtres des plus grandes écoles d'art qui y sont exposées. Certaines salles réservent de leurs fenêtres de superbes points de vue sur la Neva ou sur la Place du Palais, au centre de laquelle s'élève

l'immense Colonne Alexandre.
Dîner et nuit à l'hôtel.

JOUR 3

Petit-déjeuner. Excursion au palais Pavlovsk et au parc Pouchkine. En matinée, visite du Palais de Paul 1er. Œuvre baroque construite sur les plans de Rastrelli, l'architecture du palais Pavlovsk est l'un des symboles des chef-d'œuvres de la Russie tsariste. Le parc, splendide, est ponctué de pavillons romantiques. Puis, découverte du parc Pouchkine, magnifique jardin à la française orné de statues italiennes.
Déjeuner.

Visite de la Laure Alexandre Nevski : Alexandre dit «Nevski», remporta en 1240 une victoire sur les Suédois en amont de la Neva. Il n'est donc pas étonnant que Pierre le Grand ait voulu lui rendre hommage en fondant le monastère de la Sainte Trinité Alexandre Nevski. On peut y voir les tombes d'éminents personnages tels que le savant Lomonossov, l'architecte Carlo Rossi, Dostoïevski, ...
Dîner et nuit à l'hôtel.

JOUR 4

Petit-déjeuner. Temps libre pour une découverte personnelle de la ville ou pour le shopping. Transfert à l'aéroport en milieu de journée. Décollage pour Paris Roissy.

CE PRIX COMPREND

Les vols Paris / Saint Petersburg / Paris sur vols réguliers AIR FRANCE
Les taxes d'aéroport et surcharge carburant : 140 € à ce jour
L'hébergement en chambre double en hôtel 3***
La pension complète du dîner du 1er jour au petit déjeuner du dernier jour (thé ou café inclus)
Les visites et excursions prévues au programme
Les services d'un guide local francophone pour toute la durée du séjour
La taxe gouvernementale d'enregistrement des passeports
Les frais de visas 90 € à ce jour
L'assurance assistance rapatriement

CE PRIX NE COMPREND PAS

Le supplément chambre individuelle : 260 €
Les pourboires. Toutes dépenses personnelles
L'assurance annulation, bagages, interruption de séjour.

FORMALITÉS

Visa russe obligatoire pour les ressortissants Français. Passeport valable 6 mois après la date de retour.

Nouveau :

Les week-ends sont désormais cumulables avec toutes les formules vacances proposées par le CE :

- Vacances individuelles 2010
- Subventionnement sur facture 2010
- ou Chèques vacances 2010

Votre subvention sur ces départs est alors prélevée sur votre quota de subvention globale dans la limite de votre plafond. Si la totalité de votre subvention a été consommée, il vous sera possible de participer à un autre séjour, mais au prix coûtant.

Date limite d'inscription :
06.11.09

LA SUBVENTION : METHODE DE CALCUL

- Période de référence :

Séjours dont le départ est inclus entre le 01/01/10 et le 31/12/10

- Calcul de votre quotient :

$$\frac{\text{revenu imposable 2008}}{\text{nombre de parts}}$$

BAREME DES FRAIS D'ANNULATION St PETERSBOURG

Plus de 60 jours avant le départ	sans frais
De 60 à 31 jours avant le départ	10%
De 30 à 21 jours avant le départ	25%
De 20 à 8 jours avant le départ	50%
De 07 à 2 jours avant le départ	75%
Moins de 2 jours avant le départ	100%
et non présentation	100%

SALARIE ACTIF		PLAFOND DE SUBVENTION ANNUEL		
CAT.	QUOTIENT FAMILIAL	CELIBATAIRE (1)	COUPLE (2)	PAR ENFANT
C1	moins de 8 875 €	710 €	1 102 €	215 €
C2	de 8 875 € à 10 188 €	696 €	1 080 €	211 €
C3	de 10 189 € à 11 500 €	682 €	1 059 €	207 €
C4	de 11 501 € à 12 813 €	669 €	1 038 €	203 €
C5	de 12 814 € à 14 125 €	656 €	1 018 €	199 €
C6	de 14 126 € à 15 438 €	642 €	998 €	195 €
C7	de 15 439 € à 16 750 €	630 €	978 €	191 €
C8	de 16 751 € à 18 063 €	618 €	959 €	187 €
C9	de 18 064 € à 19 375 €	606 €	940 €	184 €
C10	de 19 376 € à 20 688 €	594 €	922 €	180 €
C11	de 20 689 € à 22 000 €	582 €	904 €	176 €
C12	de 20 001 € à 23 313 €	571 €	886 €	173 €
C13	de 23 314 € à 24 625 €	560 €	869 €	170 €
C14	de 24 626 € à 25 938 €	549 €	852 €	166 €
C15	plus de 25 938 €	538 €	835 €	163 €

(1) ou séparé ou divorcé ou veuf (2) marié ou union libre

Conditions générales, procédures d'inscription et d'annulation : se référer au dossier d'inscription.

CASA / RETRAITE
Plafond de subvention annuel : 489 € + 163 € par enfant à charge

EXEMPLE DE CALCUL DE LA SUBVENTION

CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

- mon revenu imposable est de 34.000€
- je suis marié avec 2 enfants à charge : 3 parts
- mon quotient familial sera donc de $34.000\text{€} / 3 \text{ parts} = 11.333\text{€}$

CALCUL DU TAUX ET DU PLAFOND DE SUBVENTION

- je calcule ma catégorie en fonction du quotient familial : de 10.189€ à 11.500€ = C3
- mon plafond annuel : 2 adultes : 1.059€ + 2 enfants (207x2) 414€ = 1.473€

RÉSERVATION D'UN PREMIER SÉJOUR

- je choisis un WE/SEJ/CIRC à 50% printemps 2010 d'un montant de 2.100€
- ma subvention CE est de $2.100\text{€} \times 50\% = 1.050\text{€}$
- mon plafond étant de 1.473€, et ma subvention de 1.050€
- j'ai donc touché la totalité de la subvention qui m'est allouée pour ce WE/SEJ/CIRC printemps 2010
- ma participation a été de 1.050€ (2.100€ - 1.050€)

RÉSERVATION D'UN SECOND SÉJOUR

- je choisis un WE/SEJ/CIRC à 50% automne 2010 d'un montant de 2.400€
- ma subvention CE est de $2.400\text{€} \times 50\% = 1.200\text{€}$
- mon plafond étant de 1.473€ - 1.050€ (subv du 1er séjour) = 423€
c'est ce montant qui sera déduit.
- ma participation sera alors de 1.977€ (2.400€ - 423€)

ATTENTION

Si durant l'année, la subvention n'a pas été consommée en totalité, le solde de subvention non utilisé ne pourra pas être transféré sur l'exercice suivant.

Les coûts supplémentaires engendrés par les variations de taux, l'augmentation des taxes aéroport, les surcharges carburant et le manque de participants au départ vous seront systématiquement répercutés.

COMMENT FONCTIONNE LE SYSTÈME D'AFFECTATION ?

Les demandes sont classées par points. L'affectation se fait automatiquement par le système informatique dans l'ordre décroissant des points.

1) Points attribués à l'inscription (BONUS)

Les délais :

- inscription dans les délais : +3000
- hors délais : +1000

La composition familiale :

- l'ouvrant-droit : +100
- le conjoint : +100
- actif : +1800
- Par enfant à charge inscrit : +100
- Plus de trois enfants à charge inscrits : +300

2) Points déduits pour séjours antérieurs (MALUS)

- 15 points par jour pour les familles ayant séjourné en juillet, août et les vacances scolaires d'hiver durant les 3 dernières années.
- 10 points par jour pour les autres périodes.
- les points "malus" sont abattus de 20 % chaque année.

3) A l'équivalence de points, c'est l'ancienneté Renault qui sera prise en compte

FORMALITÉS NÉCESSAIRES AU VOYAGE

CES DÉMARCHES RELÈVENT TOTALEMENT DE VOTRE RESPONSABILITÉ

- Chaque "ouvrant droit" et "ayant droit" doit s'informer et se mettre en conformité par rapport aux formalités exigées pour le voyage envisagé. Le CE ne participe pas aux frais de ces formalités.

Exemples : passeport ou CNI en cours de validité pour les adultes et les enfants, visas, vaccins ...

Toutes les formalités précisées sont données pour les ressortissants français. Les salariés de nationalité étrangère doivent se rapprocher du consulat de destination pour connaître les directives les concernant.

- Pour les destinations faisant partie de la CEE, il est recommandé aux participants de se procurer auprès de leur centre de sécurité sociale une carte européenne d'assurance maladie : il sera possible ainsi, en cas de besoin et sur présentation de ce formulaire, d'être soigné gratuitement.

- En aucun cas le CE ne dédommagera un "ouvrant droit" ou un "ayant droit", qui se trouverait en situation irrégulière au moment du voyage.